

# Parc national de Port Cros

## Orientation 4.5 Garantir un aménagement durable exemplaire renforçant l'identité des îles

La qualité du cadre de vie et l'identité spécifique des îles ont déjà été abordées dans l'ambition 1 sous un angle paysager et patrimonial. Il s'agit ici d'améliorer le cadre de vie en s'attachant à mettre en oeuvre des modes d'aménagement exemplaires des espaces construits et des espaces publics des îles. Les espaces destinés à l'accueil du public comme par exemple les ports, véritables portes d'entrée aux îles, doivent être exemplaires en matière d'aménagement.

3 mesures partenariales	Rôle de l'établissement public	Contribution des communes adhérentes	Principaux autres pa
[...]	[...]	[...]	[...]
<b>4.5.2 Coeur et AOA île</b> <b>Maîtriser et harmoniser les conditions d'occupation de l'espace public (commerces, circulations, stationnement, AOT, ...) des villages et des ports.</b>  Notamment une charte signalétique permettra d'harmoniser et améliorer la qualité des dispositifs de publicité, des enseignes et des pré enseignes	<ul style="list-style-type: none"><li>• Participation à la dé-marche</li><li>• Appui technique</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Initiation de la réflexion</li><li>• Définition du cahier des charges de l'occupation de l'espace public (terrasses, etc.)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• STAP, syndicat</li></ul> Héliopolis, association des commerçants, associations des habitants.
[...]	[...]	[...]	[...]

Référence ID de l'article : #4793

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-13 20:18